

Bouclier anti-Covid-19 : le tribunal administratif rejette le référé de Patrick Karam



Le Tribunal administratif de Paris a rejeté le référé de Patrick Karam visant à obliger l'Etat à créer un bouclier anti-COVID-19

Révolté par les défaillances de l'Etat dans sa gestion de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, Patrick Karam conseiller régional d'Ile-de-France, avait démissionné de son mandat de Vice-président de la Région pour préserver l'action déterminée de Valérie Pécresse qui met tout en œuvre pour protéger les franciliens en bonne coopération avec l'Etat et avait engagé avec son avocat maître Benaïem mercredi 1er avril un référé pour enjoindre l'ARS et l'APHP d'assumer leur mission première qui consiste à créer un bouclier anti-COVID-19 pour protéger tous les Français, y compris les Français d'Outre-mer, lesquels risquent de payer un prix fort en raison des carences de l'Etat et de ses bras armés.

- la mise à disposition de **tous les franciliens** de masques protecteurs : ce qui dans nombre de pays asiatiques tels Hong-Kong, la Corée du Sud, ou encore Taïwan a permis de limiter la propagation de la pandémie en lien avec les tests de détection
- la mise en place de tests de détection en nombre suffisant afin de confiner les malades ignorant leur contagiosité
- l'achat massif de respirateurs
- la mise à disposition de tous des traitements possiblement curatifs dont celui du professeur Raoult

Alors qu'il s'astreint d'habitude à ne pas commenter des décisions de justice, Patrick Karam fait part de sa profonde déception et de son incompréhension. En effet, le Tribunal Administratif considère qu'il n'y a aucun manque, que les masques, les tests de détection et les respirateurs sont en quantité suffisante et que tous les besoins des franciliens sont assurés.

Cette décision incompréhensible contredit les orientations de l'**Académie de Médecine qui a recommandé le port obligatoire des masques pour tous** dès le vendredi 2 avril et ne prend pas en compte le fait que selon le ministre des Affaires Etrangères, Jean-Yves Le Drian, les commandes de 2 milliards de masques n'arriveront que d'ici fin juin alors que l'épidémie continue de tuer des français, que les hôpitaux sont saturés et que les équipes médicales se retrouvent contraintes de faire des choix particulièrement cruels par exemple en refusant en réanimation les malades en provenance des EHPAD comme l'indique de nombreux témoignages.

Il s'agit d'un véritable déni des réalités comme peuvent le constater tous les français qui souffrent au quotidien de l'impréparation de l'Etat et de ses carences. Cette décision qui suit celle du Conseil d'Etat rendue samedi 4 avril et qui avait censuré le Tribunal Administratif de Guadeloupe sur le même sujet est un signal malheureux qui indique que les actions pour obliger l'Etat à faire sont dans les circonstances actuelles malheureusement vouées à l'échec.

S'il est évident que nous ne pourrions pas nous dispenser à l'avenir de faire le bilan des manquements et des défaillances, Patrick Karam en tire les conséquences : un appel au Conseil d'Etat qui a déjà statué samedi 4 avril est voué à l'échec. Il considère que le seul choix à l'heure actuelle est celui de la mobilisation pleine et entière comme le fait la Région Ile-de-France sous l'impulsion de sa Présidente Valérie Pécresse qui met tous les moyens de la Région en œuvre pour lutter contre cette crise sanitaire sans précédent.

Patrick Karam
Conseiller régional Ile-de-France